



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 février 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-018

OBJET : Subventions aux associations 2021 : Club Avenir

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 22
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Le vingt-deux février deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Nathalie PREUD'HOMME à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GRACIA

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer au Club Avenir de Saint-Georges une subvention de 18 000 € afin de participer au financement de ses actions 2021.

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget général.

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, (2 personnes ne prennent pas part au vote) adopte cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Christiane LEPEIRE